



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal.

Absent(s): Mme Aurore DURBECQ, Mr Jany ROUPSY, Mr Daniel HUVET

Procuration(s): Mme Aurore DURBECQ donne pouvoir à Mme Bénédicte LEFER, Mr Jany ROUPSY donne pouvoir à Mr Benoit TIXIER, Mr Daniel HUVET donne pouvoir à Mr Franck LASSALLE

Nombre de présents : 12 Nombre d'absents : 03 Nombre d'absents excusés: 03

Secrétaire élu : Mr Raphael BONETTI.

• Délibérations

➤ Virement de crédit : délibération n°38-2020

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de prévoir des crédits budgétaires :

+ 70558.14€ en dépenses d'investissement au compte 2135 chapitre 041,

+ 253.12€ en dépenses d'investissement au compte 2152 chapitre 041,

et

+ 68728.78€ en recettes d'investissement au compte 2031 chapitre 041,

+ 2082.48€ en recettes d'investissement au compte 2033 chapitre 041.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : **ACCEPTÉ** ce virement de crédit

➤ Membres Commission Appels d'offres : délibération n°39-2020

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que : dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Une seule liste est déposée :

Liste composée de :

Patrice DERUE, Corinne RAFFLIN, Laurent COSSY membres titulaires

Benoit TIXIER, Aurore DURBECQ, Daniel HUVET membres suppléants

Il a été procédé au vote à main levée après avis du conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 12

Suffrages exprimés : 15 dont 3 pouvoirs

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Patrice DERUE, Corinne RAFFLIN, Laurent COSSY

Membres suppléants : Benoit TIXIER, Aurore DURBECQ, Daniel HUVET

➤ Membres Commission locales des charges transférées : délibération n°40-2020

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant l'installation du nouveau Conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 suite aux élections municipales,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu le vote du Conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de ses représentants à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant qu'un seul candidat a fait acte de candidature

DELIBERE

à la désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Chigny les Roses pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Représentant titulaire : Monsieur Vincent GUY

Représentant suppléant : Madame Corinne RAFFLIN

➤ **Accessibilité du Cimetière** : délibération n°41-2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu un devis de la Société BRESILLION pour la mise en accessibilité du cimetière.

Le devis Estimatif est de 17 000.00€ HT soit 20 400.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité

Accepte le devis de la société BRESILLION pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière.

➤ **Portail du Cimetière** : délibération n°42-2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu un devis de la Société BRESILLION pour la remise en état du portail du cimetière.

Le devis Estimatif est de 4 285.50€ HT soit 5 142.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité

Accepte le devis de la société BRESILLION pour les travaux de remise en état du portail du cimetière.

➤ **Subvention Champagne Day** : délibération n°43-2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu une demande de subvention de l'Association Oenotouristique de Chigny les Roses à l'occasion de l'Organisation du prochain Global Champagne Day en date du 23 Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité

- Accepte de verser la subvention de 1000.00€ du compte 6574 pour le Champagne Day sous réserve de son maintien selon les conditions sanitaires.

➤ **Mur Cimetière** : délibération n°44-2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu un devis de Marcel BOURIN pour la remise en état du mur intérieur du cimetière.

Le devis Estimatif est de 6 084.00€ HT soit 7300.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité accepte le devis de Marcel BOURIN pour les travaux de remise en état du mur du cimetière.

➤ **Adhésion Groupement de commandes** : délibération n°45-2020

Depuis le 1er juillet 2007 et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Au 1er janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs « jaune » et tarifs « vert ».

A compter du 1er janvier 2021, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour les Collectivités comptant plus de 10 agents et dont le total des bilans annuels excède 2 millions d'euros. Ainsi, les acheteurs soumis au Code de la Commande Publique ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements

publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur. Le SIEM assure les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément à l'article L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019, il est chargé de signer et de notifier le marché. Chaque membre s'assurera, par la suite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Groupement de Commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, coordonnateur du Groupement.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;

Autorise l'adhésion de la Commune de Chigny les Roses au Groupement de Commandes ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;

Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

- **Compte-rendu des commissions et autres**

- **Commission Voirie Bois Sources**

- Voirie : Vente de la Sentes des Garoles une délibération fixant le tarif sera prise au prochain conseil.
- Eau potable : 200m3 d'eau de consommation par jour, fuite importante.
- Chasse : Projet ONF cabane des chasseurs pour électricité ; Abandonné suite au devis trop élevé. Dépôt de matériaux à l'entrée des bois (chemin de la plaine) : un devis de 1610 € reçu par la société SOTRAV pour le débarrasser.
- Miroir de sécurité : à remplacer rue de Rilly au croisement de la rue du Châlet, la prise en charge par le Grand Reims est refusée.

- **Commission Bâtiments :**

- Cimetièrre : Devis relatifs aux travaux pour l'Ad'Ap sont acceptés. Prévoir de retirer le lierre sur le mur côté Rue de la Belle Image, il dégrade le mur.
- Eglise : des sociétés ont été contactées pour établir des devis (orgue, murs, toiture, etc.). Le devis des réparations d'urgence est validé (VITOUX). A terme, sur cette entrée de village, il conviendra de mener une réflexion Réfléchir pour ralentir les véhicules arrivant de la route de Reims.
- Salle des Fêtes : Revoir à l'éclairage de la salle du bas par des leds, revoir les radiateurs de la petite salle du haut. Concernant le mur entre l'église et la salle des fêtes, un sondage a été réalisé, le mur en carreaux de terre est à réparer.

- **Commission Communication Vie Associative:**

- Tennis : réfection du sol devis de 25 200.00€. 2 devis identiques reçus.
- Conseil Municipal Jeunes : pour les 10-17 ans, un article va paraître dans l'écho du chignotin.
- CITY STADE : projet des jeunes 10-17 ans.
- Logo : Envoi par mail au conseil municipal, des propositions reçu par le créateur. Une dernière modification reste à réaliser.

- Echo du Chignotin : Les articles ont été reçus en mairie, trame de présentation en cours, l'entreprise CATTIER met à disposition sont graphiste pour la mise en page du premier numéro.
 - Club Alfa : 64 voitures ont participées à ce rassemblement dans le respect des règles sanitaires. Cela a été un succès. Manque de panneau signalétique.
 - Run in Reims : Annulation du Marathon du 11 Octobre 2020.
- Commission Développement Embellissement :
 - Villages et Coteaux propres : la commune participera comme les années précédentes à cette matinée de nettoyage, pensez à valider l'inscription.
 - Embellissement : un cahier de projet est mis à disposition à la mairie. Les tables de l'aire de pique-nique coté Ludes ont été posées. La fontaine de la Place Pommery a été détartrée, elle fonctionne très bien, un devis a été signé pour effectuer le même détartrage au lavoir GARDET.
 - Commission CCAS:
 - Fête de fin d'année à mettre en place suivant le protocole sanitaire.
 - Le CCAS de Witry les Reims a accueilli un bénéficiaire de Chigny les Roses. La mairie doit recevoir des éléments afin de signer une convention pour une contribution.
 - Une aide aux projets personnels sera mise en place contre une participation physique auprès de la commune ou des associations.
 - Finances et ressources Humaines :
 - Informatique du secrétariat reçu ce jour même ; installation à prévoir avec la mise en route.
 - Amélioration du matériel de L'agent communal à prévoir
 - Présentation des finances des 9 mois de l'année.
- **Divers :**
- Information Grand Reims :
 - Participation de Vincent GUY à la conférence territoriale : un nouveau système de gouvernance est en cours de mise en place. Vincent GUY représentera la commune aux conseils d'orientations ressources et voiries.
 - Recensement :
 - Le recensement de la Commune de Chigny les Roses débutera en Janvier 2021.

Séance levée à 22h35 Date fixée pour la prochaine réunion : Mercredi 4 Novembre.